

ANNEXE DELIBERATION 2023-46

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Référence : Arrêté n°2019-644 du 10 mai 2019 portant adoption des statuts de la communauté de communes Cœur de Berry.

Les statuts de la communauté de communes Cœur de Berry sont modifiés. En effet, il est ajouté une compétence facultative soit « Conduire les études préalables au transfert des compétences eau et assainissement ».